Fiche signalétique

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Delo ELC Antifreeze/Coolant - Premixed 50/50

Utilisation du produit: Antigel/Liquide de refroidissement
Numéro(s) produit: 227811
Identification de l'entreprise
Chevron Canada Limited
1050 West Pender
Vancouver, BC V6E 3T4
Canada
www.chevronlubricants.com

Réponse aux urgences liées au transport
CHEMTREC: (800) 424-9300 or (703) 527-3887
Urgence sanitaire
Centre d'information d'urgence Chevron: Installé aux États-Unis, appels internationaux à frais virés acceptés. (800) 231-0623 ou (510) 231-0623
Informations sur le produit
courriel : lubemsds@chevron.com
Informations sur le produit: (800) LUBE TEK

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION: Toxicité pour les organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 2. Toxicité pour la reproduction (développement) : Catégorie 2.

Mention d'avertissement: Avertissement

Dangers pour la santé: Susceptible de nuire à l'enfant à naître (H361D).

Organes cibles :
Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (H373).

CONSEILS DE PRUDENCE :
Prévention: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité (P202). Se procurer les instructions avant utilisation (P201). Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols (P260). Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (P280).
Intervention: Consulter un médecin en cas de malaise (P314). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin (P308+P313).
Entreposage: Garder sous clef (P405).
Élimination: Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements locaux/régionaux/internationaux applicables (P501).

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Ethylèneglycol	107-21-1	34 - < 80 %poids/poids
2-Éthylhexanoate de sodium	19766-89-3	0.1 - < 3 %poids/poids

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Description des premiers soins
Œil: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.
Peau: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant

toute réutilisation.
Ingestion: En cas d'ingestion, obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets majeurs, aigus et différés
EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ
Œil: Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.
Peau: Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.
Ingestion: Peut être nocif si ingéré.
Inhalation: Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. L'inhalation de cette substance en concentrations dépassant la limite d'exposition recommandée peut avoir des effets sur le système nerveux central. Les effets possibles sur le système nerveux central sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, une faiblesse générale, une perte de coordination, une vision trouble, une somnolence, une confusion générale et une désorientation. En cas d'exposition extrême, les effets possibles sur le système nerveux sont une dépression respiratoire, des tremblements ou des convulsions, une perte de conscience, le coma ou la mort.

EFFETS RETARDÉS OU AUTRES SUR LA SANTÉ:
Reproduction et malformations congénitales: Contient une substance qui présente un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant en cas d'ingestion, au vu des données sur l'animal.
Organes cibles: Contient des produits, qui, à la suite d'une exposition par inhalation répétée à des concentrations supérieures aux limites d'exposition recommandées, peuvent être nocifs pour les organes suivants :Reins Pour de plus amples informations, se reporter à la section 11. Les risques dépendent de la durée et de la concentration de l'exposition.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires Not Applicable

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO2). Extincteur chimique sec, CO2, mousse AFFF ou mousse résistante à l'alcool.

PROTECTION DES POMPIERS:
Instructions de lutte contre l'incendie: Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. Voir les consignes de manutention et de stockage dans la section 7. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.
Produits de combustion: Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz,

notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés. La combustion peut produire des oxydes de : Sodium.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de protection: Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.
Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.
Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Renseignements généraux sur la manutention: Ne pas goûter ni ingérer l'antigel ou la solution. Garder hors de la portée des enfants et des animaux.
Mesures de précaution: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ou les émanations. Se laver soigneusement après chaque utilisation. Garder hors de la portée des enfants.
Danger statique: Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et engendrer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, des mesures de liaison et de mise à la terre peuvent s'avérer nécessaires mais ne pas être suffisantes à elles seules. Examiner toutes les opérations susceptibles de causer la production et l'accumulation d'une charge électrostatique et/ou d'une atmosphère inflammable (notamment remplissage de cuve ou récipient, remplissage au jet, nettoyage de cuve, sondage, alternance de contenus, filtrage, mélange, agitation et utilisation de camions-citernes sous vide) et adopter des mesures d'atténuation appropriées.
Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

Renseignements généraux sur l'entreposage: Ne jamais entreposer des récipients ouverts ou sans étiquette.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:
Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition a des niveaux dangereux de cette substance, L'équipement de protection personnelle indiqué ci dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.

MÉCANISMES TECHNIQUES:
Utiliser les espaces clos du procédé, le système de ventilation locale et les autres commandes à disposition pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Protection des yeux et du visage: Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection cutanée: Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : Caoutchouc naturel, Néoprène, Caoutchouc nitrile, Chlorure de polyvinyle (PVC ou Vinyle).
Protection respiratoire: Déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures aux limites recommandées d'exposition professionnelle qui sont en vigueur localement. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre cette substance, notamment : Respirateur épurateur d'air pour vapeurs organiques, poussières et brouillard.

Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.
Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Pays/ Agence	TWA	STEL	Plafond	Notation
Ethylèneglycol	ACGIH	--	--	100 mg/m3	--

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme Z94.4-2011 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Rouge
État physique: Liquide
Odeur: Faible ou légère
Seuil olfactif: Non disponible
pH: 8.10 - 8.50
Tension de vapeur: Non disponible
Densité de vapeur (air = 1): 2.10
Point d'ébullition initial: 109°C (228.2°F)
Solubilité: Soluble dans l'eau.
Point de congélation: -37°C (-34.6°F)
Point de fusion: Non applicable
Densité: 1.08 @ 15.6°C (60.1°F)
Viscosité: Non disponible
Coefficient deDilatation thermique / °F: Non disponible
Taux d'évaporation: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible
Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:
Inflammabilité (solide, gaz): Non Disponible

Point d'éclair: Non applicable
Auto-inflammation: Non disponible
Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air): Inférieure: Non applicable Supérieure: Non applicable

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.
Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.
Incompatibilité avec d'autres produits: Non applicable
Produits de décomposition dangereux: Cétones (températures élevées), Aldéhydes (températures élevées)
Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.
Sensibilité au choc mécanique: Non.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données sur les effets toxiques
Graves lésions/irritations oculaires: Le risque d'irritation oculaire repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.

Corrosion/irritation de la peau: Le risque d'irritation cutanée repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.

Sensibilisation cutanée: Le risque de sensibilisation cutanée repose sur l'évaluation de données relatives à des matières similaires.

Toxicité cutanée aiguë: Le risque de toxicité aiguë par voie cutanée repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.

Toxicité orale aiguë: Le risque de toxicité aiguë par voie orale repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.

Toxicité aiguë par inhalation: Le risque de toxicité aiguë par inhalation repose sur l'évaluation de données relatives aux composants du produit.Pour de plus amples informations sur la toxicité aiguë des composants, appeler le centre d'informations techniques.
Estimation de la toxicité aiguë: Non déterminé

Mutagénicité des cellules germinales: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Cancérogénicité: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Toxicité sur la reproduction: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:
Ce produit contient de l'éthylène glycol (EG). La toxicité de l'EG par inhalation ou contact cutané devrait être faible à température ambiante. La dose létale orale estimée est d'environ 100 cc pour une personne adulte. L'éthylène glycol s'oxyde sous forme d'acide oxalique, produisant des dépôts de cristaux d'oxalate de calcium, principalement dans le cerveau et les reins. Les signes avant-coureurs et les symptômes d'un empoisonnement à l'EG peuvent ressembler à ceux d'une intoxication à l'alccol. Plus tard, la victime peut souffrir de nausées, de vomissements, de faiblesse générale, de douleurs abdominales et musculaires, de difficultés respiratoires et d'insuffisance des sécrétions urinaires. Lorsque de l'EG a été chauffé au-dessus du point d'ébullition de l'eau, des vapeurs se sont formées, lesquelles auraient causé des pertes de conscience, un nombre accru de lymphocytes, ainsi que des sautillements rapides des yeux chez des personnes exposées de façon chronique. Lorsque de l'EG a été administré oralement à des souris et des rats femelles enceintes, on a observé un accroissement des mortalités f□tales et des malformations congénitales. Certains de ces effets ont été observés avec des doses n'ayant aucune conséquence toxique sur les mères. Nous n'avons eu connaissance d'aucun rapport établissant que l'EG cause une

toxicité pour la reproduction des être humains.

L'acide 2-éthylhexylique (2-EXA) a causé une augmentation de la grosseur du foie et du taux d'enzymes lorsqu'il a été administré répétitivement à des rats dans leur alimentation. Lorsqu'il a été administré par gavage ou dans l'eau de rats femelles enceintes, le 2-EXA a causé une tératogénicité (malformations congénitales) et retardé de développement post-natal des rejetons. En outre, le 2-EXA a réduit la fertilité de rats femelles. Des malformations congénitales ont été observées dans les portées de souris ayant reçu du 2-éthylhéxanoate sodique par injection intra-péritonéale durant la grossesse.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ
Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour les organismes aquatiques.
Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite de produits de structure et composition semblables.

MOBILITÉ
Non disponible.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ
Cette substance est considérée comme immédiatement biodégradable. La mesure de la biodégradabilité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable.
Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION
Facteur de concentration biologique : Non disponible.
Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Si cette substance doit être éliminée, il est possible qu'elle soit considérée comme un déchet dangereux au sens de la loi américaine sur la protection de l'environnement (40 CFR 261), d'Environnement Canada ou d'une autre réglementation en vigueur localement. Une mesure de certaines propriétés physiques et une analyse des composants réglementés peut parfois être nécessaire pour classer correctement la substance. Si cette substance est classée parmi les déchets dangereux, les lois fédérales exigent que l'élimination ait lieu dans des installations homologuées d'élimination des déchets dangereux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à

la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

Description d'expédition TC: NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORTATION UNDER TDG REGULATIONS

Description d'expédition OMI/IMDG : NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER THE IMDG CODE

Description d'expédition ICAO/IATA : Anti-freeze Preparations, Proprietary; NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER ICAO

Description d'expédition DOT: PROPRIETARY ANTIFREEZE PREPARATION IN NON-BULK PACKAGING; NOT REGULATED FOR TRANSPORT UNDER 49 CFR
Informations supplémentaires: Bulk shipments containing a reportable quantity (RQ, 5000 pounds or more) of ethylene glycol in a single packaging are transported as hazardous material. The shipping description is: UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHYLENE GLYCOL CONTAINS BITTERANT), 9, III, RQ (ETHYLENE GLYCOL)

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

01-1=IARC Groupe 1
01-2A=IARC Groupe 2A
01-2B=IARC Groupe 2B
35=WHMIS IDL

Les composants suivants de cette substance figurent sur les listes officielles indiquées.

Ethylèneglycol	35

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : AICS (Australie), LIS (Canada), EINECS (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECI (Corée), PICCS (Philippines), TSCA (États-Unis).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

AVIS DE RÉVISION: Cette révision réactualise les sections suivantes de cette fiche signalétique : 1-16
Date de révision: FÉVRIER 24, 2016

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps

STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
GHS - Système Général Harmonisé	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
WHMIS - Matières dangereuses au travail système d'information	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration
NCEL - Nouvelle limite d'exposition aux produits chimiques	EPA - Agence de protection environnementale (« Environmental Protection Agency »)
SCBA - Appareil de protection respiratoire autonome	

Préparé conformément à WHMIS 2015 par Chevron Energy Technology Company,
6001 Bollinger Canyon Road San Ramon, CA 94583.

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.